

## Compte rendu du CTSD du 1<sup>er</sup> juin 2021



### 2ème phase de la carte scolaire



La FNEC FP FO et les 2 organisations syndicales présentes ont voté **CONTRE** le projet de l'administration, il y aura donc un autre CTSD convoqué le jeudi 10 juin à 14h suivi du CDEN le lundi 14 juin.

[Lire la déclaration de la FNEC FP FO](#)

[Voir les mesures du CTSD](#)

### Carte scolaire

Lors de cette 2ème phase, le DASEN, utilisant l'argument « la carte scolaire ne se limite pas au seuil » a acté que la baisse des effectifs dans toutes les classes du département n'était pas une priorité et qu'il utilisait sa dotation (50 postes) de manière « qualitative »

Pour le SNUDI-FO, si la carte scolaire ne se limite effectivement pas à l'étude des seuils, ce n'est en aucun cas pour justifier de fermetures de classe ou de non-ouvertures ! La baisse de nos seuils, toujours trop hauts malgré la nouveauté des 30 élèves en maternelle, doit être une des priorités dans notre département.

Ces mesures sont inacceptables et de nombreuses délégations d'écoles ont pu être reçues en audience afin d'exprimer leurs revendications.

Selon l'administration, 80 % des écoles auront des GS à 24 en septembre et la moitié des écoles REP ou REP+ des GS dédoublées. (Les GS pouvant aller jusqu'à 16). Assumant de répondre à la commande ministérielle sans moyen supplémentaire, ces mesures se font partout où elles « ne coûtent rien », parfois au détriment des autres niveaux et de la répartition pédagogique définie par le directeur après avis du conseil des maîtres.

#### Dans les faits ce sont :

- 15 écoles élémentaires qui n'ouvrent pas de classe avec des effectifs dépassant 27 ;
- Des écoles élémentaires qui ferment avec des effectifs supérieurs à 26 voire jusqu'à 27 ;
- Au moins une école maternelle qui se retrouve à 30 par classe après fermeture ;
- Une globalisation des effectifs dans les groupes scolaires afin de justifier de fermetures de classes ;
- Des fermetures de classes dans des écoles « politique de la ville » ou dans des écoles difficiles ;
- Des fermetures dans le rural isolé ;
- Un calcul de moyens sur un territoire.

Après ce CTSD, il reste 7,14 postes pour le département.

**Nous invitons les collègues à nous confier leurs dossiers, à refuser les fermetures et à réclamer les ouvertures nécessaires au bon fonctionnement de l'École Publique.**

L'Éducation Nationale doit pouvoir remplir ses missions !

**Contrairement au SE-UNSA 31 qui assume de proposer des fermetures au nom de l'équité, le SNUDI-FO 31 n'opposera pas les écoles, les collègues ou les territoires. L'administration n'a pas besoin des délégués du personnel pour proposer des fermetures ... Ne nous trompons pas de partenaires ! Toutes les demandes des collègues seront portées et défendues car elles sont légitimes.**

**Ne lâchons rien et n'acceptons pas de nous répartir les miettes au nom de l'équité. Les millions d'économies réalisées par M. Blanquer doivent servir immédiatement à recruter massivement !**

**Nous avons besoin de plus alors réclamons plus !**

### **Répartition pédagogique**

Arguant la circulaire du n° 2015-207 du 11-12-2015 relative aux missions des IEN, l'administration entend remettre en cause la répartition pédagogique par le directeur après avis du conseil des maîtres. La FNEC-FP-FO lui a opposé la hiérarchie des textes et le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école qui est très clair sur ce sujet dans son article 2 :

« Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

Il procède à l'admission des élèves sur production du certificat d'inscription délivré par le maire.

Il répartit les élèves entre les classes et les groupes, après avis du conseil des maîtres.

Il répartit les moyens d'enseignement. »

**Nous invitons tous les collègues à nous contacter en cas de désaccord avec l'administration quant à la répartition pédagogique et à la répartition des moyens dans l'école. Nous défendrons les choix des collègues.**